



*Toute l'équipe municipale
vous souhaite un bel été
et de bonnes vacances !*

VACANCES !

**Le bureau municipal sera fermé
du 20 au 31 juillet inclusivement**

Messages compostage et collectes

À partir maintenant, les bacs qui ne sont pas bien positionnés ne seront plus ramassés afin d'éviter les bris causés par un mauvais positionnement.

Merci de votre précieuse collaboration.



Pour éviter les odeurs, mouches et vers blancs

- Mettez votre bac au chemin à chaque collecte;
- Entreposez le bac à l'ombre et saupoudrez du bicarbonate de soude au besoin;
- Évitez les liquides;
- Nettoyez votre bac avec un peu de vinaigre et de bicarbonate;
- Déposez quelques couches de papier journal ou de carton au fond du bac;
- Placez correctement le bac à la rue.

VOUS PARTEZ
EN VACANCES ?

**PENSEZ À
VOTRE BAC BRUN!**

Placez-le au chemin à la collecte précédant votre départ et gardez-le vide jusqu'à votre retour !



Les membres de votre conseil ont tenu leur séance régulière le 8 juin 2020 par vidéoconférence tel que prévu par le décret ministériel et en respectant l'avis de la santé publique concernant la distanciation. Celle-ci a été enregistrée et est disponible sur le site de la municipalité pour consultation. Nous avons pris certaines décisions et nous tenons à vous en informer.

Présentation des états financiers 2019

Il y a eu la présentation des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2019 par Mme Manon Labrecque de la firme Daniel Tétreault vérificateur externe. Il y a eu la présentation du message du maire concernant la situation financière et les principales réalisations en 2019.

Affectation de surplus - Fonds dédié au Service de sécurité incendie

Nous avons résolu de créer un nouveau fonds de réserve pour le SSI d'un montant de 9 500 \$ à même les surplus non affectés.

Offre d'emploi - confirmation d'affichage de postes

Nous avons confirmé l'ouverture de deux postes réguliers, qui sont journalier chauffeur, inspecteur municipal-opérateur des eaux et d'un poste temporaire d'étudiant.

Aire de repos, entrée Est du Centre Multifonctionnel Serge Savard

Nous avons autorisé l'achat d'une gloriette auprès de Chantier Chibougama au montant de 14 900 \$ avant les taxes qui vient compléter l'aménagement prévu.

Dérogation mineure - autorisation d'un processus pendant la pandémie

Nous avons adopté une résolution, qui concerne la procédure de fonctionnement pour le traitement des demandes de dérogation mineure conformément à l'arrêté ministériel 2020-033.

Projet de modernisation des lumières de rue - autorisation d'études

Nous avons autorisé la signature d'une entente avec la Fédération québécoise des municipalités pour la réalisation d'une étude de faisabilité du remplacement de tous les luminaires de rue pour des modèles au DEL.

Intérêts sur les factures et les comptes de taxes à recevoir

Considérant l'actuelle pandémie sévissant au Québec et le souhait des élus de soutenir les citoyennes et citoyens, il a été décidé de prolonger le taux d'intérêt à 0 % jusqu'au 1er septembre 2020 pour l'ensemble des factures émises depuis le 15 janvier 2020.

Nous tenons à vous rappeler que notre prochaine séance qui est prévue le 13 juillet 2020 se déroulera à nouveau par vidéoconférence et que vous pourrez y assister en vous inscrivant selon les coordonnées qui vous seront communiquées sur le site de la municipalité. Nous vous invitons à nous suivre sur le site internet Landrienne.com et sur la page Facebook Municipalité de Landrienne.

Bonne période estivale et respectons les directives émises par la santé publique.

Guy Baril, maire

De nouveaux employés à la Municipalité

Mme Nicole Trudel

Mme Trudel a été engagée à titre de secrétaire-réceptionniste et vient enrichir l'équipe municipale de ses nombreuses années de service dans le milieu municipal. Pour cet été, c'est elle qui répondra à vos appels et qui vous recevra au bureau municipal.

Bienvenue dans l'équipe Nicole !

M. Germain Gauthier

M. Gauthier occupe le poste de journalier-chauffeur depuis peu et ajoute à l'équipe en place son savoir-faire et sa grande expérience d'homme à tout faire. Nous sommes heureux qu'il soit des nôtres.

Bienvenue parmi nous Germain !

M. Serge Rouillier

M. Rouillier a été engagé à titre d'inspecteur municipal et opérateur des eaux. Il vient ajouter à l'équipe municipale une expérience riche et complémentaire à l'équipe en place.

Vous pourrez le rencontrer sur rendez-vous les mardi et mercredi après-midi ainsi que le jeudi avant-midi.

Pour le contacter : 819-732-4357 poste 223

Par courriel : inspecteur@landrienne.com

Bienvenue dans l'équipe Serge !

Horaire d'été

Nous vous rappelons que pour l'été, le bureau municipal sera fermé à tous les vendredis.

Location des salles maintenant permise

Nous avons de nouveau l'autorisation de rendre nos salles disponibles à la location. Certaines mesures devront toutefois être respectées. Contactez-nous pour de plus amples informations.

Attention sur nos routes

Règlements no. 245 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport et des véhicules-outils

Définition

Camion: un véhicule routier, d'une masse nette de plus de 3 000 kg fabriqué uniquement pour le transport de biens, ou d'un équipement qui y est fixé en permanence.

Véhicule-outil: un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Pour les fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se retrouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement;

Véhicule de transport d'équipement: un véhicule routier dont la masse nette est de plus de 3 000 kg utilisé uniquement pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement.

Ne sont pas visés par cette définition, les véhicules d'urgence et les véhicules servant ou pouvant servir au transport d'autres biens.

Véhicule routier: un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Livraison locale

La livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion, de véhicules de transport d'équipement et de véhicule-outils à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes sur cette route:

- * **prendre ou livrer un bien;**
- * **fournir un service;**
- * **exécuter un travail;**
- * **faire réparer le véhicule;**
- * **conduire le véhicule à son point d'attache.**

point d'attache : le point d'attache du véhicule fait référence au lieu d'affaires de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage, ou au stationnement de l'entreprise.

Amende possible

La circulation de ces véhicules est autorisée seulement à ces deux endroits précis: soit sur le boulevard Gervais pour se rendre à la Scierie Landrienne et du coin de l'avenue Principale/ route 386 et chemin du Moulin pour accéder au Magasin Général la Calvette.

Quiconque contrevient à ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue au code de la sécurité routière soit entre 175 \$ à 525 \$ (au moment d'imprimer ce document).

Ces amendes seront remises par les patrouilleurs de la Sûreté du Québec.

Pour porter plainte, contactez la Sûreté du Québec au 819-732-3311.



Surveillez votre vitesse !

Nous vous rappelons que la limite de vitesse est de 50 km/h dans le village et 70 km/h dans les rangs. Nous recevons actuellement un grand volume de plaintes concernant le passage d'automobilistes au-delà de la vitesse permise. À ce propos, de nouvelles signalisations seront ajoutées sous peu. En attendant, nous sollicitons la collaboration de chacun d'entre vous afin d'assurer la sécurité de nos citoyens et de leur famille.



2020

INSCRIS-TOI !

CLUBDELECTURETD.CA

C'est gratuit !



Tu es âgée de 12 ans et moins ? Cette invitation s'adresse à toi !!

Inscris-toi au Club de lecture d'été TD
Découvres-y toutes sortes de jeux

**Questions quizz Blagues Histoires à finir
Bandes dessinées Web Pages à colorier
Drôles d'histoires Livres électroniques
Duel des livres Vidéos**

Au moment de t'inscrire, choisis l'une des 4 bibliothèques suivantes :

- * Bibliothèque de Barraute, si tu habites à Barraute
- * Bibliothèque de La Reine, si tu habites à La Reine
- * Bibliothèque de Landrienne, si tu habites à Landrienne
- * Réseau BIBLIO ATNQ, si tu habites partout ailleurs en Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec

Bon été, bonnes vacances, belles découvertes, amuse-toi bien !

Développé par



En partenariat avec



Commanditaire en titre





Inventaire des terres agricoles

La MRC d'Abitibi et le CLD Abitibi procéderont à un inventaire des terres agricoles durant les mois de juin, juillet et août 2020.

Le but de ce projet est d'identifier de jeunes friches agricoles ou des entreprises agricoles qui ont cessé de pratiquer l'agriculture qui pourraient être facilement remises en culture. Par la suite, les propriétaires de lots seront contactés afin de connaître leurs projets au niveau de ces lots agricoles.

Depuis quelques années, le nombre de fermes a baissé dans notre MRC. Cette démarche vise à bâtir un outil afin d'attirer de la relève ou de nouveaux producteurs agricoles.

Deux étudiantes sillonneront les rangs des municipalités durant l'été. À l'aide des cartes fournies par la MRC, elles pourront comparer les informations avec un examen visuel sur le terrain.

Elles auront parfois à marcher le terrain afin de voir des friches non visibles de la route. Pour cela elles vont demander la permission aux propriétaires. Si vous êtes absents, elles laisseront leurs coordonnées afin que vous puissiez les rappeler. Nous vous demandons votre collaboration.

Merci de votre collaboration

Pour plus d'information sur le projet, vous pouvez contacter Alice Chagnon, coordonnatrice du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Abitibi au 819-732-9663 ou par courriel : chagnonalice@gmail.com

Juillet 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Inspecteur pm Fête du Canada	2 Inspecteur am	3 BUREAU FERMÉ Compostage pour tous 	4 Écocentre en am
5	6 Local de santé: Prise de sang et consultation en am	7 Inspecteur pm	8 Inspecteur pm	9 Inspecteur am Compostage pour tous 	10	11 Écocentre en am
12	13 Séance du conseil	14 Inspecteur pm	15 Inspecteur pm	16 Inspecteur am Compostage pour tous 	17	18 Écocentre en am
19	20 BUREAU FERMÉ	21 BUREAU FERMÉ	22 BUREAU FERMÉ	23 BUREAU FERMÉ Compostage pour tous 	24 BUREAU FERMÉ	25 Écocentre en am
26	27 BUREAU FERMÉ	28 BUREAU FERMÉ	29 BUREAU FERMÉ	30 BUREAU FERMÉ Compostage pour tous 	31 BUREAU FERMÉ	

Août 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
30	31					1 Écocentre en am
2	3	4 Inspecteur pm	5 Inspecteur pm	6 Inspecteur am Compostage pour tous 	7	8 Écocentre en am
9	10 Local de santé: Vaccination enfants am et pm Séance du conseil	11 Inspecteur pm	12 Inspecteur pm	13 Inspecteur am Compostage pour tous 	14	15 Écocentre en am
16	17 Local de santé: Consultation en pm	18 Inspecteur pm	19 Inspecteur pm	20 Inspecteur am Compostage pour tous 	21	22 Écocentre en am
23	24	25 Inspecteur pm	26 Inspecteur pm	27 Inspecteur am Compostage pour tous 	28	29 Écocentre en am